



BOURSES D'IMPLICATION ÉTUDIANTE*

Date limite 2016-2017 : 5 avril 2017

Montant des bourses : 20 bourses de 500 \$ et 5 bourses de 1 000 \$

Les Bourses d'implication étudiante de la FAÉCUM visent à reconnaître et à récompenser les étudiantes et les étudiants qui se sont impliqués bénévolement, activement et de façon soutenue dans des activités universitaires et qui ont contribué à l'amélioration de la qualité de la vie étudiante.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Reconnaître, encourager et valoriser l'implication au sein de la communauté étudiante de l'UdeM ;
- Reconnaître, encourager et valoriser l'implication des femmes au sein de la communauté étudiante de l'UdeM¹ ;
- Améliorer l'expérience universitaire ;
- Accroître le sentiment d'appartenance à la communauté étudiante de l'UdeM.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le candidat ou la candidate :

- Doit être membre de la FAÉCUM ;
- Doit remplir **une** des conditions suivantes :
 - Soit poursuivre des études à temps plein à l'UdeM ;
 - Soit être réputé ou réputée poursuivre des études à temps plein à l'UdeM ;
 - Soit être en rédaction ou en correction de mémoire ou de thèse ;
 - Soit être en voie de compléter un minimum de 12 crédits durant l'année de référence, soit entre le 1er mai précédant le dépôt de la candidature et le 30 avril suivant ;
- Doit détenir une moyenne minimale de 2,7 pour les cours suivis à l'UdeM durant l'année de référence ;
- Doit s'être impliqué ou impliquée à l'UdeM durant l'année de référence. **Seule l'implication réalisée entre le 1er mai précédant le dépôt de la candidature et le 30 avril suivant sera prise en compte ;**
- Ne doit pas avoir reçu une bourse d'implication étudiante de la FAÉCUM au cours du même cycle d'études ;
- Ne doit pas avoir de somme due à la FAÉCUM relativement à un dossier de bourse ou subvention antérieur.

¹ 50 % du montant total des bourses d'implication étudiante est réservé aux femmes.

Les employées et employés permanents de la FAÉCUM, les membres du bureau exécutif, du conseil d'administration et de la Commission d'attribution des bourses et subventions de la FAÉCUM ne sont pas admissibles aux bourses et subventions de la FAÉCUM.

CRITÈRES ÉVALUÉS

- Les responsabilités et les tâches concrètes effectuées au cours de l'implication ;
- Les compétences développées durant l'implication ;
- Les aspects innovants de l'implication ;
- Les retombées positives et les impacts de l'implication sur la communauté étudiante ;
- La diversité des activités d'implication ;
- Le temps dédié à l'implication ;
- Le leadership démontré au cours de l'implication ;
- La qualité du français et de la présentation du dossier de candidature.

MODALITÉS DE REMISE ET DE TRAITEMENT DE LA DEMANDE

- Le formulaire de demande doit être rempli à l'aide de la plus récente version du logiciel Acrobat Reader ;
- La demande doit être envoyée par courriel. Aucune demande papier ne sera traitée ;
- Tous les candidats et toutes les candidates recevront une réponse dans les 30 jours suivant la date limite.

* Ce document n'est pas un texte réglementaire. Il n'a donc aucune valeur légale et représente uniquement un résumé explicatif du guide d'attribution des bourses et des subventions.